

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 2 janvier 2026

Renouvellement général des conseillers prud'hommes

Les opérations de renouvellement général des conseillers prud'hommes menées par le ministère de la Justice en 2025 se sont traduites par un arrêté du 3 décembre 2025 portant nomination de 12 975 conseillers et conseillères prud'hommes, dans les 211 conseils de prud'hommes métropolitains et ultramarins.

Ce succès est aussi celui d'une collaboration sans faille entre le ministère de la Justice et le ministère du Travail et des Solidarités, à laquelle ont été associés le Conseil supérieur de la Prud'homie et les organisations syndicales et professionnelles, dont la très importante mobilisation doit également être soulignée.

En effet, pour la première fois en 2025, les opérations de mesure de représentativité des organisations syndicales et professionnelles, qui permettent de leur répartir les sièges par conseil de prud'hommes, et les opérations de dépôt et d'instruction des candidatures se sont déroulées au cours d'une même année.

Chaque acteur du renouvellement général a ainsi dû s'impliquer toute particulièrement pour permettre la publication du décret de nomination avant le 31 décembre 2025 et ce, afin d'assurer la continuité du service public de la Justice prud'homale dans le cadre d'une institution scrupuleusement paritaire à double titre : salariés/employeurs et femmes/hommes.

Dans ce contexte, il faut aussi se féliciter du véritable attrait qu'exercent toujours ces fonctions de conseiller prud'homme puisque sur les 14 512 postes localisés, 12 975 sont d'ores et déjà pourvus, dont 4 535 nouveaux nommés, auxquels s'ajouteront ceux qui le seront lors de la première désignation complémentaire du printemps 2026.

Contacts presse

Cabinet du garde des Sceaux : Tél : 01 44 77 63 15 - secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr
Bureau presse et veille du ministère : Tél : 01 44 77 65 54 - presse-justice@justice.gouv.fr

Tous les communiqués :
www.justice.gouv.fr/presse